



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 septembre 2016 à 20h00

Présent(e)s :

- M. Jean-Jacques Duquesne, Président
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusée :** Mme Schneider-Bidaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2017
5. Projets de délibérations :
 - 5.1. Délibération D128 : Acceptation du legs et des dispositions testamentaires de feu Madame Elisabeth Schorer
 - 5.2. Délibération D129 : Révision des statuts de la Fondâtes intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
6. Proposition de motion : Motion M35 du groupe PLR : « *Rencontrez vos élus au marché campagnard* »
7. Propositions de résolutions :
 - 7.1. Résolutions R12 et R13 proposées par la Mairie relatives à la nomination de deux officiers du Corps de sapeurs-pompiers de la commune de Troinex.

7.2. Résolution R14 PLR-HP-PDC : « Pour une augmentation des indemnités des Conseillers municipaux »

8. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 22 juin 2016, selon liste annexée)

9. Propositions individuelles et questions

10. Huis-clos : Demandes de naturalisations

M. Duquesne, Président, ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillers et conseillères municipaux, au secrétaire général, à la secrétaire générale adjointe, au procès-verbaliste et au public. Il prie d'excuser l'absence de Mme Schneider-Bidaux.

Après avoir précisé qu'il s'agit de la dernière séance de M. Forestier, le Président donne lecture de l'ordre du jour et, aucune remarque n'étant formulée, il passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016

Mme Latour a relevé une erreur dans le libellé de la commission à la dernière page du procès-verbal : il convient non pas de lire « commission "urbanisme et bâtiments" », mais « urbanisme et environnement ». Ensuite, elle rappelle que le Président avait interrogé la Mairie sur l'usage du glyphosate. La réponse ne lui paraît pas claire, car la loi n'interdit pas l'utilisation de ce désherbant en Suisse : « Nous utilisons ce qui est autorisé par la législation fédérale. » Mme Latour demande une clarification à ce sujet : la commune utilise-t-elle le glyphosate ou non ?

M. Truan fait remarquer que cela ne concerne pas l'approbation du procès-verbal.

M. Niederhauser signale que la réponse en page 5 est limpide : « Non, notre service de la voirie et des espaces verts n'utilise pas de produits contenant du glyphosate ».

Mme Latour concède que tel est le cas. Elle fait néanmoins remarquer que cette phrase entre en contradiction avec celle qui lui succède : « Les produits utilisés sont tous autorisés par l'ordonnance fédérale sur les produits sanitaires. » En effet, le glyphosate est aussi autorisé par l'ordonnance fédérale. Mme Latour s'interroge ensuite sur le sens d'une phrase en page 5 : « 95 % du désherbage effectué par nos employés se fait au gaz ou manuellement ». Comment s'effectue un désherbage « au gaz » ?

M. Lavergnat explique que ce type de désherbage est employé dans les cultures biologiques et consiste à brûler les herbes et les germes avec de l'air chaud. Il doute que les services de la mairie utilisent ce procédé. M. Niederhauser ajoute que l'herbe est brûlée grâce à un système de chauffage au gaz et ne repousse plus, du moins pendant un certain temps.

M. Forestier souhaite revenir sur l'une de ses interventions à la page 3 : « Ému, M. Forestier remercie M. Lavorel et le Président de leurs gentilles paroles, qui l'ont beaucoup touché. C'est à contrecœur et en raison des circonstances de la vie qu'il quitte ce Conseil, où il a passé 13 années extraordinaires, et ce, malgré les mots qu'il a parfois pu avoir avec certains Conseillers municipaux et certaines personnes du public. » Pour M. Forestier, l'expression « avoir des mots avec quelqu'un » signifie hausser le ton, voire s'empoigner par le col. Même si certains échanges ont été vifs, il ne pense pas s'être comporté de la sorte avec ses collègues du Conseil municipal et encore moins avec les membres du public, lesquels ne peuvent, par ailleurs, pas s'exprimer. Il souhaite donc supprimer « et certaines personnes du public » et adoucir la première partie de la phrase.

Le procès-verbal ainsi amendé est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président n'a aucune information pour le Conseil.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

1) Urbanisme communal et projet « Les Crêts »

M. Lavorel rappelle qu'une séance d'information publique consacrée aux principaux projets de développement de la commune de Troinex et en particulier au projet des Crêts aura lieu le mercredi 21 septembre à 18h30 à la salle des fêtes.

A cette occasion, M. Jaques Bugna, urbaniste responsable du projet de plan directeur communal, exposera les grandes lignes de développement de la commune prévues dans le PDCOM. Puis les représentants de la société 3N INVESTISSEMENT et leurs mandataires présenteront le projet des Crêts.

Concernant le plan directeur communal, une séance à l'Office de l'urbanisme a eu lieu récemment afin de définir de quelle manière la commune peut reprendre et finaliser cette étude en tenant compte des nouvelles directives édictées par le département. La commission d'urbanisme sera informée prochainement de l'évolution de ce dossier.

Par ailleurs, M. Lavorel informe qu'une séance avec les riverains du projet d'urbanisation des parcelles Sallansonnet et Berthier au chemin Lullin aura lieu le mercredi 14 septembre. Cette séance est organisée dans le cadre de la concertation qui a lieu désormais pour tout projet de construction d'une certaine importance, comme cela s'est fait pour le projet des Crêts.

La réunion de mercredi, à laquelle M. Truan représentera la Mairie, est la première séance et seuls les riverains directs ont été conviés. D'autres séances réunissant les voisins sur un plan un peu plus large auront lieu dans les prochains mois et la commission d'urbanisme sera bien sûr également informée de l'évolution de ce projet.

2) Projet de liaisons routières L1/L2

M. Lavorel annonce que les magistrats ont eu, ces derniers mois, plusieurs séances avec le Conseiller d'Etat en charge de la mobilité, M. Luc Barthassat, d'une part, et avec les communes concernées par cette future route, d'autre part.

Ces séances ont été, en règle générale, constructives et avaient pour but de définir les variantes à retenir pour l'étude du projet définitif ainsi que le financement.

Pour la liaison L2 qui concerne tout particulièrement la commune de Troinex, les travaux se dirigent vers une variante semi-enterrée qui préservera au mieux l'environnement magnifique du secteur d'Evordes et de la Drize. Pour la liaison L1 qui passera sur la commune de Plan-les-Ouates, le choix entre la variante enterrée et la variante semi-enterrée est encore en discussion.

L'autre sujet sensible est la question du financement de ces infrastructures routières. M. Barthassat a en effet clairement expliqué aux communes que l'Etat ne disposait pas du budget nécessaire pour payer la totalité des variantes enterrées ou semi-enterrées et la question d'une participation financière des communes a été évoquée.

Aucune décision n'a bien sûr été prise pour l'instant, tous les magistrats ayant relevé que s'il y avait une entrée en matière des communes, le sujet devrait être soumis aux Conseils municipaux. La Mairie souhaite cependant déjà informer les élus que cette question risque d'être à l'ordre du jour des séances de commissions et de Conseils municipaux des communes de Genève-Sud ces prochains mois.

3) Décès de Mme Riva, première conseillère municipale de Troinex

M. Lavorel annonce la triste nouvelle du décès de Mme Riva, qui a été la première femme conseillère municipale de Troinex.

Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

4) Apéritif troinésien du 2 septembre

Au nom de la Mairie, M. Courbat remercie toutes les conseillères municipales et conseillers municipaux qui ont participé et aidé à l'apéritif du 2 septembre dernier. Les nombreux Troinésiennes et Troinésiens présents ont confirmé que cette manifestation de la rentrée est appréciée et que les habitants ont du plaisir à se retrouver après la période des vacances.

La Mairie adresse également ses remerciements au personnel communal et en particulier à Mme Nathalie Forestier, organisatrice de cet apéritif, ainsi qu'à Mme Isabelle Ronchietto, fidèle bénévole.

M. Courbat invite d'ores et déjà les élus à réserver dans leurs agendas la date du vendredi 1^{er} septembre 2017 pour l'apéritif de l'année prochaine.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

5) Fibre optique

M. Truan rappelle que, comme annoncé lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin, les magistrats ont repris contact avec les Services Industriels de Genève afin de connaître les conditions de réalisation d'une étude d'opportunité qui serait financée par la commune et qui permettrait de connaître la faisabilité et le coût approximatif du déploiement de la fibre optique sur son territoire.

Il s'avère que le coût de cette étude serait d'environ CHF 200'000.- et qu'elle ne permettrait que de définir à plus ou moins 25% le prix de cet équipement et de connaître, dans les grandes lignes, sa faisabilité.

Par ailleurs, compte tenu des études réalisées par les SIG dans des communes assez similaires à Troinex (Anières et Meinier notamment), le coût pour installer la fibre dans tous les quartiers de Troinex s'élèverait certainement à environ 10 millions, somme qui reviendrait à la charge de la commune.

Espérant que les conseillers municipaux partageront l'avis de la Mairie, M. Truan affirme qu'il est impossible de prévoir une telle somme dans les investissements communaux de ces prochaines années et qu'il n'est donc pas utile de dépenser CHF 200'000.- pour une « étude d'opportunité » qui ne fera que confirmer le chiffre de 10 millions, à plus ou moins 25%.

M. Truan indique que l'Exécutif a cependant rencontré durant le mois d'août un représentant de Swisscom afin de connaître les projets de cet opérateur dans le domaine des réseaux à haut débit. À cette occasion, les magistrats ont appris que Swisscom prévoit une extension de son réseau à haut débit avec, pour la commune de Troinex, l'objectif de proposer un débit de 500 Mbit/seconde d'ici à 2018, alors qu'aujourd'hui le débit est de maximum 100 Mbit/s en fonction des quartiers. Pour parvenir à cette offre, Swisscom utilisera son réseau existant pour installer la fibre optique dans tous les quartiers urbanisés, jusqu'à des chambres existantes ou, pour certains endroits, dans des chambres à créer.

La fibre n'ira donc pas jusqu'à chaque propriété, les derniers mètres étant reliés par le cuivre, mais ce système (« FTTS – Fibre to the Street ») permettra d'améliorer sensiblement l'offre actuelle.

Comme actuellement, les habitants pourront continuer à choisir leur opérateur, le réseau de Swisscom étant loué par les autres opérateurs.

En conclusion, M. Truan estime que l'investissement qui devrait être consenti pour que les SIG déploient la fibre dans tous les ménages serait disproportionné, alors que grâce au projet de Swisscom, la bande passante mise à disposition des habitants de Troinex pourrait être sensiblement plus importante, et ce dans le délai assez court de deux ans.

6) Sécurité

M. Truan annonce qu'une séance publique organisée en collaboration avec la gendarmerie de Carouge et les APM de Veyrier aura lieu le lundi 10 octobre à 18h45. Elle traitera de l'ensemble des sujets liés à la sécurité et à la prévention solidaire, le but étant de réactiver ces réseaux ou de les activer dans les secteurs où ils ne sont pas encore en fonction.

4. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2017

Le Président rappelle que la nomination des président-e-s et vice-président-e-s fait d'année en année l'objet d'un tournoi. Il propose que, pour 2017, les Verts donnent le nom de l'un ou de l'une de leurs membres pour la présidence des locaux de vote ; le PDC pour la suppléance de la présidence ; le PLR pour la vice-présidence ; les Hors-Parti pour la suppléance de la vice-présidence.

M. Calame (Verts) propose **Mme Sabine Latour à la Présidence.**

M. Bourqui (PDC) propose **Mme Christine Tomassi à la suppléance de la Présidence.**

M. Forestier (PLR) propose **Mme Dominique Bernardet à la Vice-présidence.**

M. Botbol (HP) propose **Mme Véronique Hirsch à la suppléance de la Vice-présidence.**

Le Président met ces quatre propositions au vote. **La nomination de ces personnes est approuvée par applaudissement.**

Le Président précise que quatre votations populaires sont prévues en 2017 : le 12 février, le 21 mai, le 24 septembre et le 26 novembre.

5. Projets de délibérations

5.1. Délibération D128 : Acceptation du legs et des dispositions testamentaires de feu Madame Elisabeth Schorer

Après avoir donné lecture du projet de délibération M. Duquesne passe la parole à M. le Maire qui donne connaissance de l'exposé des motifs (voir document annexé), puis la discussion est ouverte.

Mme Bernardet fait remarquer que seul le solde de cette somme de CHF 10'000.- peut être considéré comme un legs, car le reste sera utilisé pour entretenir des tombes.

M. le Maire prend note de la remarque de Mme Bernardet, mais précise que l'entretien des tombes ne coûtera pas cher à la commune, car celles-ci sont de type minéral. Les services communaux n'auront donc aucun mal à les entretenir une fois par année.

Mme Reymond-Dorsay rejoint les propos d'autres conseillers municipaux qui s'interrogent sur le montant qui restera des CHF 10'000.- une fois l'échéance de vingt ans révolue.

M. Truan indique que le legs est soumis à des conditions, à savoir l'entretien des tombes. Si les élus l'acceptent, la commune devra se plier à ces conditions et percevra dans vingt ans le reliquat de la somme de CHF 10'000.-, lequel sera versé à une œuvre sociale. Le coût de l'entretien est difficile à évaluer, mais ne devrait pas être très élevé, car l'entretien sera effectué par la voirie du cimetière, sauf si une des tombes devait une fois subir un dégât, ce qui est très rare.

M. Niederhauser précise qu'il n'y a en réalité que deux tombes, et non trois, car Mme Schorer a été inhumée sur la même tombe que son père.

À la question de M. Lavergnat qui s'interroge sur le calcul du coût de l'entretien, M. Truan explique qu'il pourrait y avoir une facture si une intervention particulière est nécessaire pour réparer des dégâts à la pierre, par exemple. Tel ne sera pas le cas lorsque la voirie nettoiera les tombes dans le cadre de l'entretien général du cimetière.

M. Niederhauser confirme que ce fonds sera utilisé probablement que pour des travaux spéciaux qui seront confiés à une entreprise, par exemple une marbrerie, pour lesquels les employés de la voirie ne sont pas habilités.

À la question de Mme Beaud qui demande si les employés entretiennent toutes les tombes, M. Niederhauser répond par la négative, car cette charge incombe aux familles ou aux entreprises mandatées par celles-ci.

Les conseillers n'ayant plus de question, M. Duquesne met au vote la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité :**

Vu la volonté de Madame Elisabeth Schorer, décédée le 13 octobre 2014, de léguer à la Commune de Troinex la somme de CHF 10'000.- à son décès,

vu les charges et conditions formulées par la défunte,

vu la notification recommandée de Me van Berchem de l'étude Notaires à Carouge, ainsi que l'extrait du testament olographe de Madame Elisabeth Schorer daté du 28 novembre 1979,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, lettre j, et 48 lettre i,

vu l'exposé des motifs ci-joint,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité

1. *D'accepter avec gratitude et reconnaissance le legs de Madame Elisabeth Schorer d'un montant de CHF 10'000.-.*
2. *D'accepter les dispositions testamentaires contenues dans le testament olographe de la défunte établi le 28 novembre 1979.*
3. *D'accepter les conditions et charges suivantes liées à ce legs :*
 - a) *utiliser l'intérêt (ou le capital si l'intérêt n'est pas suffisant) pour l'entretien des tombes n° 37-38-39 du cimetière de Troinex durant 20 ans après le décès de Mme Schorer ;*
 - b) *transférer le solde du capital éventuel au bénéfice d'une œuvre sociale de la commune.*
4. *De comptabiliser la valeur du legs au passif du bilan de la Commune de Troinex.*

5.2. Délibération D129 : Révision des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées

Le Président cède la parole à M. Forestier, membre du Conseil la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, pour la présentation du sujet.

M. Forestier rappelle que la nouvelle Constitution genevoise prévoit que la durée des législatures est dorénavant de cinq ans. Les statuts de la fondation, qui faisaient référence à l'ancienne législature, étaient par conséquent obsolètes sur ce point et nécessitaient des mises à jour. Les membres du Conseil de fondation ont saisi cette occasion pour faire un toilettage des statuts et M. Forestier présente les principales modifications :

- Article 6 : cet article traitant du capital de la fondation prévoyait auparavant un montant de CHF 20'000.-. Or, un nouvel EMS engrange des frais avant de devenir « rentable », car il est nécessaire d'engager du personnel et d'installer du matériel avant son ouverture. Le premier exercice s'est donc soldé par une perte, tout comme le deuxième d'ailleurs, mais pour des questions de gestion du personnel dont le Conseil municipal avait été informé. Les chiffres rouges des deux premières années ont incité le Conseil de fondation à demander aux communes, garantes du bon fonctionnement de l'EMS au travers de la Fondation, d'augmenter la dotation en capital à 2,8 millions, ce qui a été fait en 2009. Les statuts ont donc été mis à jour pour refléter cette augmentation.
- Article 8 : cet article mentionnait initialement que les ressources provenaient des « pensions et charges payées par les pensionnaires ou par les personnes en institution garantissant le paiement ». Les membres du Conseil de fondation ont opté pour l'expression plus générique « par un revenu des loyers ». Au point b) de ce même article, le terme « bénéfices d'exploitation », trop précis, a été remplacé par « d'éventuelles autres ressources ».
- Article 11 : cet article portant sur la composition du Conseil de fondation n'a subi aucune modification, mais les membres du bureau ont eu des échanges assez vifs à son sujet, car ils se sont interrogés sur la nécessité d'insérer une clause en vertu de laquelle tous les membres du Conseil de fondation ou de son bureau doivent, à l'avenir, provenir des trois communes. M. Forestier rappelle en effet que les membres du Conseil de fondation sont censés représenter les intérêts de Bardonnex, Carouge et Troinex, ce qui ne peut être le cas lorsque plus de la moitié d'entre eux ne viennent pas de ces communes. Les discussions ont abouti sur le consensus suivant : il n'est pas nécessaire d'interdire aux personnes extérieures à Bardonnex, Carouge et Troinex de devenir membres du Conseil. Cependant, les conseillers municipaux et les magistrats de ces trois communes doivent juger en connaissance de cause des compétences de candidats et proposer leur nomination si celles-ci leur paraissent intéressantes.
- Article 12 : cet article a connu une modification d'ordre cosmétique. Les membres du Conseil de fondation ne sont plus « élus pour quatre ans au début de chaque législature », mais « pour la durée de la législature communale au début de chaque législature ».
- Article 15 : une précision a été apportée à l'alinéa 15.1 pour assurer le bon déroulement des procédures. Désormais, la « séance d'installation du nouveau Conseil de fondation est convoquée par le Président sortant ou en son absence par le vice-Président sortant ». L'alinéa 15.4 a subi une

modification d'ordre cosmétique : il est spécifié que les décisions peuvent désormais être prises « par courriel » pour autant qu'aucun membre ne demande la tenue de délibérations. Enfin, un point a été ajouté en vertu duquel « la séance d'installation du nouveau Conseil de fondation est présidée par le Président sortant ou, en son absence, par le vice-Président sortant ou par le doyen d'âge des membres présents ». Cette méthode facilite la transmission des charges, étant donné que le président sortant rend sa fonction au moment où le nouveau Bureau est élu.

- Article 17 : à l'alinéa 2, il est désormais stipulé que toute « décision prise par courrier ou par courriel figure au procès-verbal de la séance suivante ».
- Article 23 : à l'alinéa 2, l'organe de contrôle était auparavant nommé tous les deux ans et pouvait être réélu indéfiniment, mais les membres du Conseil s'en tenaient en général à la durée d'une législature. Celle-ci ayant été allongée à cinq ans, il a été décidé que le mandat de l'organe de révision ne pourra à l'avenir dépasser sept ans.

M. Forestier conclut en relevant que les dispositions finales prévoient que l'accord des Conseils municipaux de chaque commune est nécessaire pour que ces nouveaux statuts puissent entrer en vigueur.

À la question de Mme Bernardet qui s'interroge sur la durée de sept ans du mandat de l'organe de contrôle, M. Forestier explique que les membres du Conseil souhaitaient étendre la durée dudit mandat au-delà de cinq ans sans pour autant la porter à dix. Il concède que le chiffre de sept ans a été choisi de manière un peu arbitraire.

En ce qui concerne « l'Association EMS Résidence de Drize », l'organe en charge de la gestion de l'EMS, M. Forestier explique que ses statuts sont basés sur ceux de la Fondation puisque les mêmes membres y siègent. Ces statuts ont également fait l'objet d'un toilettage sur lequel M. Forestier n'entre pas dans les détails.

M. Niederhauser précise que le Conseil municipal doit uniquement se prononcer sur les statuts de la Fondation, mais pas sur ceux de l'association, car les statuts de cette dernière sont approuvés par son assemblée générale.

Comme il n'y a plus de question, le Président donne lecture et met au vote la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité** :

Considérant,

- *la volonté du Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées de procéder à une révision de ses statuts pour, notamment, se mettre en conformité avec la nouvelle Constitution genevoise,*
- *le travail réalisé par le bureau du Conseil lors de ses séances du 1^{er} février et du 18 avril 2016 et par le Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées lors de sa séance du 27 juin 2016,*
- *le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération,*
- *le vote favorable, à l'unanimité, des membres du Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, lors de sa séance du 27 juin 2016,*

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité

D'approuver les nouveaux statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées validés par le Conseil de la Fondation et annexés à la présente délibération.

6. Proposition de motion : Motion M35 du groupe PLR : « Rencontrez vos élus au marché campagnard »

M. Murith donne lecture de la motion proposée par son groupe :

Considérant,

- 1) Le succès du marché campagnard devenu une institution incontournable deux fois par année*
- 2) La nécessité d'informer et de communiquer dans notre société*
- 3) L'arrivée prévue de nouveaux habitants qui ne connaissent pas encore leurs autorités*
- 4) Le plaisir et l'intérêt d'échanger avec les Troinésiens, moteur de notre engagement politique*
- 5) Le nombre d'occasions somme toute restreintes de proposer aux habitants d'avoir un contact direct avec leurs autorités*

**le groupe PLR Troinex propose au Conseil municipal de Troinex
d'inviter la Mairie**

à prévoir une extension du stand des légumes tenu par les Conseillers municipaux, sous la forme d'une buvette aménagée à cet effet et qui sera animée par les élus communaux. Cette buvette se voudra conviviale, sans propagande ni distribution de tracts.

Le Président ouvre la discussion et M. Jordi juge que cette idée est à la fois bonne et mauvaise, car il craint qu'une buvette supplémentaire au marché campagnard fasse du tort au débit de boissons et à la petite restauration qui sont tenus par l'Amicale des pompiers. Le stand de légumes lui semble suffisant pour permettre à la population de rencontrer les élus.

M. le Maire doute que les membres de l'amicale des pompiers se sentent outrés si la commune ne fait pas appel à eux lors d'une manifestation, car ils sont très souvent sollicités.

M. Botbol rejoint les propos de M. Jordi, car la nouvelle buvette risque de faire concurrence aux commerçants si les clients peuvent y boire des boissons gratuitement. L'idée est bonne, mais une manifestation autre que le marché campagnard serait plus appropriée pour ce type de réunion.

M. Murith réplique que la motion vise à créer un lieu où les élus peuvent entamer une discussion avec le public, et non un débit de boissons.

Mme Bernardet confirme que la motion consiste à offrir un espace permettant aux conseillers municipaux de tous les groupes à échanger avec la population. Pour sa part, elle juge que cette petite buvette n'empiétera en rien sur celle que les pompiers proposent avec le repas de midi, car même si le concept de buvette a été évoqué, du café ou d'autres boissons non alcoolisées peuvent être proposés aux habitants de Troinex, lesquels viennent en nombre au marché.

M. Calame juge la proposition du groupe PLR louable, mais rappelle que les conseillers municipaux ne peuvent pas tous se libérer le samedi, certains d'entre eux ayant par exemple des enfants qui pratiquent des activités sportives. En outre, si les élus doivent en quelque sorte tenir deux stands (les légumes et la buvette) ils devront être plus nombreux. Par conséquent, si la motion est acceptée, M. Calame propose de confier le stand de légumes à des maraîchers et de ne tenir qu'un stand de boissons, de rencontre et de convivialité, faute de quoi les élus ne pourront faire face à l'affluence de clients. Par ailleurs, M. Calame rappelle que la population est invitée une fois par mois à la verrée qui succède au Conseil municipal pour partager des idées et rebondir sur les débats en séance plénière. Une buvette supplémentaire au marché ne lui semble donc pas pertinente.

M. Jordi fait remarquer que ce sont souvent les mêmes conseillers municipaux qui tiennent le stand de légumes.

M. Forestier fait remarquer que les signataires de la motion ont tout d'abord envisagé de mettre en place une manifestation supplémentaire pour permettre à la population de rencontrer les autorités au sens large du terme. Cette idée a été abandonnée, les élus peinant d'ores et déjà à se libérer en fin de semaine, au profit de celle du marché campagnard. M. Forestier ajoute que le but n'est ni de constituer deux équipes, ni de faire de la propagande politique, ni de faire de la concurrence à l'Amicale des pompiers, mais d'agrandir le stand de légumes, car des conversations s'engagent parfois au moment

de la vente entre les élus et leurs concitoyens. Or, à cause du manque de personnel, elles ne peuvent se poursuivre alors qu'elles pourraient s'avérer intéressantes. En outre, les clients qui ne comptent pas rester au marché pour manger ou boire un verre ne partiraient pas immédiatement, mais resteraient un peu plus longtemps dans un lieu à la fois convivial et modeste grâce auquel ils pourraient faire connaissance avec les élus. M. Forestier conclut que la verrée à la fin du Conseil municipal se tient à une heure trop tardive pour inciter les habitants de la commune à rencontrer les autorités. En revanche, le samedi matin est un moment propice de la semaine qui stimulerait les conseillers municipaux à venir à la rencontre de la population en portant main forte à ceux qui sont régulièrement présents au marché.

Mme Hirsch ne présage pas une augmentation du nombre de clients, car les habitants de la commune qui viennent le samedi au marché, tout comme ceux qui font habituellement leurs emplettes à Carouge, savent que les élus sont présents au stand de légumes. Elle suggère de mettre librement à l'essai la proposition suivante : installer une table et quelques chaises pour que les élus puissent s'asseoir et discuter avec leurs concitoyens, sans pour autant créer un endroit « institutionnalisé » comme le propose la motion du groupe PLR.

Mme Reymond-Dorsay confirme que les élus peuvent difficilement connaître les habitants de la commune en tant que personnes et discuter avec elles de sujets qui les concernent tout en vendant des salades. Ensuite, elle estime que les citoyens auront peut-être envie de connaître le point de vue des conseillers municipaux s'ils savent que ceux-ci seront présents durant la journée du marché.

Mme Latour suggère de mener une réflexion visant à attirer davantage de jeunes, le public étant toujours le même le samedi matin au marché. Les travailleurs sociaux pourraient-ils les accompagner pour que les élus leur expliquent le fonctionnement du Conseil municipal ?

M. le Maire confirme que, selon une statistique de la Chancellerie, les jeunes votent de moins en moins. Des démarches seront entreprises par l'État et la commune de Troinex recevra des informations à ce sujet. M. le Maire propose non pas de créer un deuxième stand, mais d'agrandir le stand existant et de dresser un bilan dans une année.

M. Murith indique que la suggestion initiale du PLR consistait à intégrer la buvette au stand de légumes pendant une période d'essai.

Pour rebondir sur les propos de Mme Latour, Mme Reymond-Dorsay estime également que la commune devrait inviter les jeunes pour leur donner goût à la politique.

Le Président demande aux élus de se prononcer sur la motion du PLR : veulent-ils améliorer le stand de manière à le rendre plus convivial ? Selon le texte de la motion, le dossier serait transmis à la Mairie qui pourrait par la suite présenter quelques propositions d'aménagements.

Mme Hirsch propose d'amender le texte de la motion pour n'y faire référence que d'une « extension » du stand existant et non d'une buvette.

Le Président procède au vote de la motion amendée : elle est acceptée par 14 OUI et 1 abstention.

7. Proposition de résolutions

7.1. Résolutions R12 et R13 proposées par la Mairie relatives à la nomination de deux officiers du Corps des sapeurs-pompiers de la commune de Troinex

Le Président donne lecture de la résolution R12 :

Vu la proposition de l'Etat-major du Corps de sapeurs-pompiers de la commune de Troinex de nommer le caporal Mickael Bourgoïn au grade de lieutenant du Corps de sapeurs-pompiers de Troinex dès le 1^{er} janvier 2017,

vu les écoles de formation suivies avec succès par M. Bourgoïn,

conformément à l'article 8, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et aux articles 19 et 24 du règlement d'application du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au Département de la sécurité et de l'économie par le Maire,

vu que le caporal Mickael Bourgoïn remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être

promu au grade de lieutenant,

vu les articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

**le Conseil municipal
décide**

- 1. D'approuver la proposition de nommer M. Mickael Bourgoïn au grade de lieutenant du Corps des sapeurs-pompiers de la commune de Troinex dès le 1^{er} janvier 2017.*
- 2. D'inviter la Mairie à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.*

Mme Latour demande si cette nomination s'accompagne d'une augmentation des traitements.

M. le Maire répond qu'on ne peut pas parler de « traitement », mais d'indemnité assez modeste que les nouveaux lieutenants toucheront effectivement suite à cette nomination. Il ajoute que M. Bourgoïn est pressenti pour devenir, à terme, le nouveau capitaine de la compagnie. M. le Maire conclut que cette relève est la bienvenue, car il est difficile de recruter de nouvelles personnes qui acceptent de s'investir dans la compagnie des sapeurs-pompiers.

M. Forestier demande si un capitaine et deux lieutenants se justifient dans compagnie comme celle de la commune de Troinex.

M. le Maire répond par l'affirmative, car le capitaine de la compagnie doit une semaine sur deux être de piquet pour les communes de Troinex et Veyrier et intervenir avec le véhicule de la compagnie lorsque des alarmes se déclenchent. Or, le capitaine se plaint depuis plusieurs années, car ses semaines de piquet, qu'il partage avec les officiers de la compagnie de Veyrier, sont trop nombreuses et les nouveaux lieutenants pourront le décharger.

M. Duquesne met au vote la résolution R12, **qui est approuvée à l'unanimité.**

Il donne ensuite lecture de la résolution R13, **qui est également approuvée à l'unanimité :**

Vu la proposition de l'Etat-major du Corps de sapeurs-pompiers de la commune de Troinex de nommer le caporal Laurent Charrière au grade de lieutenant du Corps de sapeurs-pompiers de Troinex dès le 1^{er} janvier 2017,

vu les écoles de formation suivies avec succès par M. Charrière,

conformément à l'article 8, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et aux articles 19 et 24 du règlement d'application du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au Département de la sécurité et de l'économie par le Maire,

vu que le caporal Laurent Charrière remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de lieutenant,

vu les articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

**le Conseil municipal
décide**

- 1. D'approuver la proposition de nommer M. Laurent Charrière au grade de lieutenant du Corps des sapeurs-pompiers de la commune de Troinex dès le 1^{er} janvier 2017.*
- 2. D'inviter la Mairie à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.*

À la question de M. Rüttimann qui souhaiterait avoir les photos de ces deux personnes, M. le Maire répond qu'elles pourront être envoyées ultérieurement. Il relève que M. Charrière est le responsable des routes et espaces verts de la commune et qu'il devrait donc être connu des élus.

7.2. Résolution R14 PLR-HP-PDC : « Pour une augmentation des indemnités des Conseillers municipaux »

Le Président cède la parole à M. Forestier pour la lecture de la résolution :

Considérant,

- 1) L'imposition des indemnités des Conseillers municipaux depuis l'exercice 2015*
- 2) La diminution en conséquence d'environ 15-20% entre la valeur brute et la valeur nette*
- 3) La dernière augmentation des indemnités intervenue il y a plus de 15 ans*
- 4) L'absence d'indexation au coût de la vie depuis lors*
- 5) la pratique en vigueur dans d'autres communes du canton comparables à la nôtre*

L'Entente propose au Conseil municipal de Troinex

d'examiner dans le cadre de l'élaboration du budget 2017, une augmentation des indemnités versées aux Conseillers municipaux.

Avant l'ouverture du débat, M. Forestier souhaite apporter quelques compléments à cette proposition de résolution qui vise à examiner une augmentation des indemnités versées des conseillers municipaux en rappelant, tout d'abord, qu'elle ne le concerne pas puisqu'il quitte le Conseil et que personne n'est par conséquent plus innocent que lui en la matière. M. Forestier rappelle ensuite que les indemnités sont restées inchangées depuis au moins treize ans, à l'exception des périodes de « vaches maigres » au cours desquelles les conseillers municipaux ont décidé de les diminuer par solidarité. Enfin, M. Forestier observe que ces indemnités se réduisent comme peau de chagrin à cause de l'érosion due au coût de la vie et de leur imposition depuis 2015. Il conclut que cette résolution propose d'examiner une augmentation des indemnités dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 lors de la prochaine commission des finances, afin que ce geste de gratitude envers les conseillers municipaux pour le temps consacré à leur fonction ne se réduise pas à une aumône et leur permette au moins d'inviter leur conjoint ou leur conjointe au restaurant pour se faire pardonner leurs absences.

M. Calame remercie M. Forestier pour son exposé des motifs et pour avoir relevé que le travail des conseillers municipaux nécessite du temps. Il ajoute que les membres du groupe Les Verts ne s'opposent pas à cette résolution et acceptent volontiers d'examiner une augmentation des indemnités lors de la prochaine commission des finances. Ils regrettent néanmoins que la fiscalité soit à l'origine de cette résolution, car, antérieurement à l'imposition votée en 2015, ce sujet n'a jamais été abordé et ne semblait préoccuper personne. Au sujet du dernier point des considérants, M. Forestier conclut qu'il aurait été intéressant de prendre connaissance de quelques chiffres liés à « la pratique en vigueur dans d'autres communes » en séance plénière, tous les commissaires ne siégeant pas à la commission des finances.

Pour rebondir sur les propos de M. Calame, Mme Bernardet fait remarquer que le Conseil municipal a souvent discuté des indemnités des membres de l'Exécutif et a accepté de les augmenter. Cette année, la commission des finances en fera peut-être de même pour les membres du législatif.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote : à **l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la résolution des groupes PLR, HP et PDC.**

8. Décisions de l'Association des communes genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 22 juin 2016, selon liste annexée à la convocation)

La parole n'étant pas demandée, le Président constate qu'aucun conseiller municipal ne s'oppose aux décisions de l'ACG, dont la liste est disponible sur le site intranet du Conseil.

9. Propositions individuelles et questions

Semaine du goût : Mme Latour indique que dans le cadre de la Semaine du goût, l'auberge communale La Chaumière propose des bons de réductions aux jeunes de moins de vingt-cinq ans. Elle suggère aux conseillers municipaux d'en profiter en emmenant leurs enfants à ce restaurant ou en faisant passer le mot.

Relevé de l'intensité du trafic : Mme Latour a lu un article dans Le Temps selon lequel la commune de Pully, dans le canton de Vaud, s'est associée à Swisscom pour relever l'intensité du trafic routier grâce aux téléphones des automobilistes. Elle évoque ce sujet, car ce procédé lui semble plus intéressant que les comptages manuels. M. Lavorel remercie Mme Latour pour cette information.

Photographies lors de manifestations communales : Mme Bernardet rappelle que le « photographe attiré de la commune, M. Pessy, prend des photographies à chaque événement, par exemple lors du dernier apéritif de la rentrée. Quelques-unes sont, certes, publiées dans le journal communal, mais serait-il possible de publier les autres sur le site de la commune ?

M. le Maire répond que certaines photos de M. Pessy sont régulièrement publiées dans le journal ou sur le site de la commune, mais il relève qu'il est parfois difficile d'obtenir dans un délai raisonnable ces photographies.

Panneau de signalisation sur la route d'Annecy : Mme Bernardet évoque un panneau de signalisation sur la route d'Annecy, à la hauteur du chemin des Moulins-de-Drize. Il est fixé sur un poteau à droite de la chaussée et indique que l'accès au ch. des Moulins-de-Drize est seulement autorisé aux riverains. Or, ce panneau n'est, d'après Mme Bernardet, pas officiel.

M. le Maire explique que ce panneau est bel et bien officiel, mais n'a pas été enlevé depuis la fermeture des chemins, alors que la Mairie en a fait la demande. Il assure Mme Bernardet que le nécessaire sera fait.

Liaison autoroutière : Mme Tomassi a lu un article dans la Tribune de Genève concernant les projets de contournements de certains petits villages. Il y est écrit : « Les communes [de Chancy, de Meinier et de Cartigny] sont-elles prêtes à assumer la facture ? ». Mme Tomassi demande si les communes du canton se concertent au sujet de ces liaisons routières et de leur participation financière éventuelle.

M. le Maire explique qu'en ce qui concerne le projet L1/L2 de Genève-Sud, une concertation entre les communes a lieu au sujet d'une participation financière éventuelle afin d'éviter que le Grand Conseil n'opte pour le projet le moins cher, entièrement en surface, ce qui serait inadmissible. Les magistrats de Troinex se sont réunis plusieurs fois avec ceux de Lancy, Carouge, Plan-les-Ouates, Veyrier et Bardonnex pour tenir un discours clair et uni à M. Barthassat et signifier au Conseiller d'État ce que ces communes souhaitent et ce qu'elles ne souhaitent pas.

M. Truan rappelle que Troinex a été l'instigatrice de bon nombre de réunions entre les communes concernées par ce projet. Il lui paraît intéressant, à la lumière de l'article paru dans la Tribune de Genève, de constater que les élus troinésiens ne sont pas les seuls à souhaiter le contournement des villages.

Mme Bernardet confirme que la commune de Troinex est l'instigatrice du projet de route de contournement. Elle rappelle que le premier projet a été présenté à la salle communale le 11 septembre 2001, un jour qui a marqué tous les esprits.

Départ de M. Alain Forestier : Le Président passe tout d'abord la parole à M. Forestier, qui donne lecture du message suivant :

Pour ceux qui me connaissent bien, vous savez que je n'aime pas les surprises, sauf si elles sont bonnes. Je pars, est-ce que c'en est une, de surprise ? Une bonne surprise, peut-être pour certains ? En tout cas, ne voulant pas faire aux autres ce que je n'aime pas que l'on me fasse, j'ai annoncé mon départ à l'avance. Voilà treize ans passés à cette table, et pas une ride. En effet, ces années parmi vous ont passé si vite que je n'ai pas eu le temps de vieillir et surtout pas de me lasser de cette fonction. On m'a dit : « Tu as fait le tour, tu peux partir ». En fait non, on ne fait jamais le tour de ce que l'on aime faire et avec les affaires d'une commune, il y a toujours quelque chose de nouveau, des défis renouvelés, attendus ou pas. Travailler à préserver le cadre de vie si exceptionnel que nous avons à Troinex, ce n'est pas du travail, c'est du plaisir, une passion. Elle

m'anime d'ailleurs toujours, mais des circonstances font, qu'un jour, il faut faire des choix. C'est ce qui m'est arrivé et m'oblige à prendre congé de ce Conseil.

J'aimerais adresser un remerciement tout particulier à M. Niederhauser pour ses conseils avisés, sa disponibilité, son calme contre vents et marées. J'ai pu en profiter tout au long de mes mandats et surtout pendant mon année de présidence de ce Conseil.

J'aimerais remercier tout le personnel de la Mairie pour sa gentillesse et son efficacité.

J'aimerais remercier l'Exécutif pour son travail et son engagement à défendre les intérêts des Troinésiens. Je n'oublie pas non plus les exécutifs précédents avec lesquels j'ai eu du plaisir à travailler.

J'aimerais remercier tous les membres de ce Conseil de m'avoir supporté, écouté, j'espère, et parfois suivi. Mon combat pour les toits en pente vous a bien fait sourire, voire rire, ou encore agacé. Je reste persuadé que Troinex est un village magnifique qui ne doit pas grandir n'importe comment. Préservez-lui ce cachet admirable, comme celui de cette salle. Vous penserez à moi en levant les yeux et en regardant cette mansarde, cette poutre, cette âme. J'aimerais sincèrement remercier les membres de mon groupe devenus des amis qui m'ont supporté, encouragé, éclairé. Avec Jean-Jacques à la barre et Alexandre pour me remplacer, vous poursuivrez avec assurance, j'en suis certain, et bonheur, je vous le souhaite, votre tâche au sein de ce Conseil.

J'aimerais remercier les électeurs qui m'ont accordé la chance de vivre cette expérience enrichissante en ne traçant pas mon nom trop souvent sur les listes électorales, afin que je puisse siéger dans ce Conseil. J'aimerais enfin remercier mon épouse et mes enfants d'avoir accepté que je vive cette passion et de m'avoir accordé le temps nécessaire pour accomplir les tâches qui incombaient à cet engagement, parfois au détriment de la famille.

Aujourd'hui est un jour particulier pour moi, car ce jour est le dernier pour moi en tant que conseiller municipal, vous le savez, mais c'est aussi mon anniversaire. Pour cette occasion, je vous invite tous, ainsi que notre cher public, à sabrer le champagne avec moi, pour l'une ou l'autre des raisons, pour certains parce qu'ils sont contents de me voir partir, pour d'autres, qui sont tristes, pour me souhaiter bon anniversaire ! Je tiens particulièrement à trinquer avec chacun d'entre vous et vous adresse un immense merci à tous.

Applaudissements nourris de l'assemblée.

Le Président passe ensuite la parole à M. Botbol qui adresse ces mots à M. Forestier :

Cher Alain,

A ma grande surprise, on m'a fait comprendre au sein de mon parti que j'étais le mieux placé pour faire ton éloge. Mais franchement, j'ai eu beau chercher ce que nous pouvions avoir en commun, mais je n'ai rien trouvé. Tu aimes la finance, moi j'aime seulement l'argent. Tu aimes les toits en pente, moi les toits plats ne me dérangent pas. Tu dois sûrement aimer le jambon à l'os, moi je suis plutôt couscous royal. Je suis Ferrari, éventuellement Jaguar, toi je crois que c'est plutôt scooter et surtout petite camionnette de la voirie, et j'en ai la preuve ! (voir photo distribuée par M. Botbol).

Bref, je ne vois pas ce que nous pouvons encore avoir en commun qui pourrait alimenter ces propos... quoique, en creusant encore un peu, j'ai trouvé une chose en commun, c'est notre caractère, mais je n'en dirai pas plus !

Mise à part ça, au nom d'une grande partie de ce Conseil et malgré quelques divergences de vue sur certains points, je ne peux te dire qu'une chose : tu nous manqueras. Et au nom des membres du groupe Hors-Parti, je te souhaite un bon anniversaire et une retraite politique radieuse tout en te signalant, à tout hasard, que les portes de notre parti te seront toujours ouvertes !

Les propos de M. Botbol sont applaudis, puis c'est au tour de Mme Reymond-Dorsay d'adresser les paroles suivantes à M. Forestier :

Alain Forestier, conseiller municipal.

Voilà des paroles dont l'absence nous fera bientôt mal !

Des « merci M. le Président », pour enchaîner tes commissions où tu n'as jamais été absent !

Des « merci Mme la Présidente », pour suggérer une solution

*ô combien enrichissante.
Des « Alain Forestier », homme d'idéal,
voilà ce que ton groupe retiendra de toi au Conseil municipal.
Des « Alain Forestier », nous en garderons en mémoire,
ne t'en fais pas, nous ne te quitterons pas ce soir.
Alain Forestier, prends bien soin de toi,
car tes dons,
au profond de nous,
à tout moment résonneront.*

Ces paroles sont également applaudies, puis pour conclure, M. Lavorel, Maire, donne lecture de l'allocation suivante :

Monsieur le Conseiller municipal, cher Alain,

Tu as donc décidé de te retirer de ce Conseil municipal. Nous avons été vraiment tous surpris, même les tiens. Vraiment surpris par ta décision. Juste une année après le début de cette législature qui s'annonce passionnante et sous les meilleurs auspices. Bien que nous regrettions ton départ, nous comprenons tout à fait ta décision et la respectons.

Tu t'en souviens certainement, nous sommes arrivés en même temps autour de cette table, jeunes conseillers municipaux, en juin 2003 (soit environ un quart de notre vie, pour toi comme pour moi). J'ai donc eu le loisir de te côtoyer durant toutes ces années et d'apprécier tout le travail que tu as accompli au sein du Conseil et combien tu t'es investi en faveur de notre commune. Dès ton entrée au Conseil municipal, tu as pris la fonction de chef de groupe libéral, montrant par là ta forte personnalité et ta volonté de t'engager dans les nombreux dossiers qui nous étaient soumis et dans les projets proposés par ton groupe.

C'est durant cette première législature que se sont réalisés les travaux très réussis du centre du village, avec le réaménagement de la place de la Mairie, la réfection de plusieurs bâtiments de la grande tour et de la création du parc public. Si, pour ce dossier, nous avons cueilli le fruit du bon travail réalisé par nos prédécesseurs, nous avons par contre participé activement à l'étude, aux discussions, aux palabres parfois, de plusieurs autres projets importants pour notre commune, dont voici les principaux :

- La nouvelle salle des fêtes et salle de sport, qui malgré quelques infiltrations d'eau, le manque de places de parking et sa toiture plate, est une belle réussite dont nous pouvons être fiers.*
- Les problèmes de circulation, de route fermée, de sens interdit, d'obligation de tourner à gauche, tourner à droite, auront occupé les débats durant tout ton mandat. En tant que membre de la commission de l'urbanisme, tu t'es beaucoup engagé et nous nous rappelons des discussions animées entre commissaires avec notre ingénieur de la circulation, « Monsieur Trafitec » comme tu l'appelais parfois ! Je pense que tu es, tout comme nous, particulièrement content de voir ce dossier enfin s'achever, j'espère à la satisfaction de la majorité des Troinésiens.*
- La commission de l'urbanisme a également planché sur un autre projet, véritable serpent de mer pour lequel tu t'es beaucoup investi : je pense bien sûr au plan directeur communal dont la première version date de 2002, une année avant notre arrivée au Conseil. Malgré tous nos efforts, cette étude n'est toujours pas achevée. Nous avons posé des bases importantes du développement futur de notre commune, que ce soit en matière d'urbanisme, de mobilité et d'équipement public, et nous te remercions pour ton implication importante dans ce dossier.*
- Un autre sujet a marqué la vie communale ces dernières années : c'est bien sûr le projet des immeubles des Saussac, pour lequel tu t'es bien battu avec d'autres Troinésiens afin que ces bâtiments se réalisent, mais avec des vraies toitures, des toits en pente comme ceux des habitations que les enfants dessinent, naturellement, lorsqu'on leur demande de dessiner une maison ! Tu sais que je ne partageais pas ton avis sur la question, mais une majorité de Troinésiens vous ont donné raison. Ce sont donc des immeubles avec de belles toitures d'enfants que nous inaugurerons bientôt avec beaucoup de satisfaction. Alain, je te promets que nous ne t'oublierons pas et t'inviterons à cette inauguration.*

Il y a eu de nombreux autres dossiers et projets auxquels tu as participé activement durant ces treize années : la commission des finances et les nombreux dossiers qu'elle doit traiter régulièrement, l'EMS de Drize pour lequel tu t'investis pleinement depuis 2009 et dans lequel tu continueras de représenter notre commune, ce dont nous te remercions, les manifestations

communales auxquelles tu participes toujours activement (je pense en particulier au marché campagnard, qui a été initié par ton groupe et qui rencontre à chaque fois un grand succès).

Cher Alain, au nom de mes adjoints et de la Mairie, je te remercie vivement pour ton engagement en faveur de notre commune. Je t'adresse tous mes vœux pour ton avenir personnel, familial et professionnel. Merci Alain et joyeux anniversaire !

Applaudissements de l'assemblée.

M. Forestier remercie M. le Maire d'avoir enjolivé son parcours au sein du Conseil municipal, car ces réussites ne lui appartiennent pas exclusivement, mais sont bien sûr aussi le fruit du travail de tous les conseillers municipaux.

Avant de poursuivre, le Président salue le successeur de M. Forestier, Alexandre Odier, qui est présent dans le public et qui sera assermenté le mois prochain.

La parole n'étant plus demandée, M. Duquesne prononce le huis-clos pour le dernier point de l'ordre du jour.

10. Huis-clos : Demandes de naturalisations

Deux demandes de naturalisations sont présentées par M. Lavorel et soumises aux Conseil municipal, qui les préavisent toutes les deux favorablement.

La séance est levée à 21h55.

Le Président :

M. Jean-Jacques Duquesne

Le secrétaire :

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Commune de Troinex

PROJET DE DELIBERATION D128 :

**ACCEPTATION DU LEGS ET DES DISPOSITIONS
TESTAMENTAIRES DE FEU MADAME ELISABETH SCHORER**

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 17 novembre 2014, Me van Berchem de l'étude « Notaires à Carouge » nous a envoyé une notification concernant les dispositions testamentaires de Mme Elisabeth Schorer, suite à son décès survenu le 13 octobre 2014.

Mme Schorer a souhaité, selon son testament, faire un legs de CHF 10'000.- à la commune de Troinex, afin de permettre l'entretien de sa tombe et celle de ses parents, au cimetière de Troinex, durant les 20 ans de la concession. Au terme de cette période, le solde éventuel du capital devra être versé au bénéfice d'une œuvre sociale de la commune (voir copie en annexe).

Nous avons reçu la somme de CHF 10'000.- le 30 décembre 2015 sur notre compte bancaire et inscrit ce montant au passif du bilan de la commune sous la rubrique «Legs succession Mme Schorer - Entretien des tombes », dans le respect des dispositions testamentaires de la défunte.

Lors du contrôle de la délibération relative à l'approbation des comptes 2015, le Service de Surveillance des communes nous a rappelé que selon la loi sur l'administration des communes (art. 30, al. 1, lettre j), l'acceptation d'un legs avec conditions doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Au bénéfice de ces explications, nous vous proposons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'accepter le legs de Mme Elisabeth Schorer et d'approuver la délibération qui vous est soumise.

La Mairie

Troinex, le 12 septembre 2016